

Actualité > Grand Sud > Aude > Limoux

Publié le 25/06/2016 à 03:55, Mis à jour le 25/06/2016 à 09:04

Ils veulent faire du gaz avec du marc

Agro-alimentaire - Distillerie



Les membres du comité de pilotage réunis pour la première fois.

La distillerie de Limoux projette de transformer 3 000 tonnes de marc de raisin en gaz pour assurer ses propres dépenses d'énergie. Pour ne rien gâcher, les rejets de CO2 seraient diminués de 90%.

Si tout se passe bien dans les mois qui viennent, la distillerie de Limoux pourrait assurer ses propres dépenses énergétiques grâce au gaz tiré du marc de raisin à partir des vendanges 2018. 10 000 tonnes de marc échouent chaque année à la distillerie de la Cavale provenant des caves de Limoux et du Razès ainsi que de quelques caves particulières. Une partie est distillée en alcool de bouche et carburant, une autre, une fois enrichie, est épandue dans les vignes comme engrais, mais la manutention est contraignante et coûteuse, à l'image de l'enfouissement.

Une baisse de 90% des rejets de CO2

Reste le procédé de transformation en énergie mis sur la table par la distillerie, qui accueillait, hier, autour de Christophe Bonnemort, directeur, les membres du comité de pilotage constitué pour conduire les diverses étapes du projet et s'assurer de sa faisabilité : Mathieu Picard, spécialiste de la valorisation des déchets ; Benoît Ferrand, expert chez Terreal ; Jean-Jacques

Delpoux, responsable technique et énergie à la distillerie ; Franck Turlan, coordinateur au pôle Énergie 11 ; Daniel Dediès, du bureau d'études spécialisé dans les énergies renouvelables. Le procédé de transformation est le suivant : le marc est brûlé à vase clos, sans oxygène, suscitant deux effets : une partie du marc est carbonisée (biochar), l'autre partie est transformée en gaz de synthèse (syngaz) et se présente sous forme de poudre ou de granulés aptes à être brûlés comme du gaz butane ou de ville. La difficulté de stockage est limitée et implique une utilisation rapide. L'intérêt du procédé, dans un premier temps, réside dans l'utilisation du gaz en interne, couvrant les besoins de la distillerie.

En termes de rejet de CO₂, on passerait de 1456 tonnes à 250, soit une baisse de 90 %. Tout reste à faire sur le chemin de la réalisation où devront être validées, étape par étape, les performances du procédé au regard d'obligations techniques, environnementales et commerciales, bien sûr. Mais il va sans dire que son application ne passerait pas inaperçue dans une économie dominée par la vigne.

La Dépêche du Midi